

**Lundi 6 février 2017**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal tenue le lundi 6 février 2017, à 20 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
André Laforest, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, Marjolaine Emond et Rémi Pelletier sous la présidence de Madame Francine Soucy, mairesse suppléante formant quorum.

Monsieur Rénald Bernier, maire était absent.

Étaient présents également Mesdames Louise St-Pierre, greffière, Gina Dionne, trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

**2017-02-47**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement de l'adopter.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2017-02-48**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 9 JANVIER 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 23 JANVIER 2017.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 9 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du conseil du 23 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2017-02-49**

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 JANVIER 2017.**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 janvier 2017, pages 1 à 3, pour un montant de 337 831,56 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 337 831,56 \$.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-50

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 JANVIER 2017.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 janvier 2017, pages 1 à 4, relative au compte no 10444 pour un montant total de 302 826,87 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-51

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN JANVIER 2017.**

---

CONSIDÉRANT le règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en janvier 2017, pages 1 à 41, pour un montant de 425 236,06 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-52

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JANVIER 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2017 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions 3-17, 4-17, 5-17, 6-17 et 7-17 qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

2017-02-53

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MESDAMES LYNE RICHARD ET GUYLAINE RICHARD EN REGARD DU LOT NUMÉRO 5 762 787 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D-2017-124 formulée par Mesdames Lyne Richard et Guylaine Richard pour le lot numéro 5 762 787 du cadastre du Québec (extrémité nord des rues Alphonse et Maurice) visant à permettre le lotissement d'un terrain ayant une largeur en façade de 15,55 mètres au lieu des 25 mètres requis au règlement de lotissement numéro 88-2005 de la Ville de Saint-Pascal pour un lot partiellement desservi par l'aqueduc ou l'égout;

CONSIDÉRANT que la demande vise également à permettre le lotissement d'un terrain ayant une largeur en façade de 15,81 mètres au lieu des 25 mètres requis au règlement de lotissement numéro 88-2005 de la Ville de Saint-Pascal pour un lot partiellement desservi par l'aqueduc ou l'égout;

CONSIDÉRANT la résolution 3-17 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Mesdames Lyne Richard et Guylaine Richard pour le lot numéro 5 762 787 du cadastre du Québec sur la route 230 Ouest (extrémité nord des rues Alphonse et Maurice) visant à permettre le lotissement de deux terrains, soit un dans la rue Maurice ayant une largeur en façade de 15,81 mètres et un autre dans la rue Alphonse ayant une largeur en façade de 15,55 mètres.

2017-02-54

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU 650-654, RUE TACHÉ.**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D-2017-123 formulée par Marcel Charest et Fils inc. représenté par Monsieur Guy Charest pour la propriété située au 650-654, rue Taché visant à permettre la construction d'un escalier fermé dans la cour latérale du bâtiment d'une superficie de 12,8 mètres carrés et à une distance de 1,22 mètre de la ligne de lot latérale, contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui permet la construction, dans les cours latérales, d'escaliers fermés dont la superficie horizontale (plancher) n'excède pas 8 mètres carrés et situés à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne de lot latérale;

CONSIDÉRANT la résolution 4-17 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure conditionnellement cependant à ce que du verre translucide et dormant soit utilisé dans la fenêtre et dans la porte situées sur le mur de l'escalier fermé donnant sur la limite nord de la propriété en conformité avec l'article 995 du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Marcel Charest et Fils inc. pour la propriété située au 650-654, rue Taché visant à permettre la construction d'un escalier fermé dans la cour latérale du bâtiment d'une superficie de 12,8 mètres carrés et à une distance de 1,22 mètre de la ligne de lot latérale conditionnellement cependant à ce que du verre translucide et dormant soit utilisé dans la fenêtre et dans la porte situées sur le mur de l'escalier fermé donnant sur la limite nord de la propriété.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-55

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MARCEL CHAREST ET FILS INC. CONCERNANT LE 650-654, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.**

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Marcel Charest et Fils inc. représenté par Monsieur Guy Charest pour la propriété située au 650-654, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à :

- refaire la toiture de l'immeuble en bardeaux d'asphalte;
- remplacer le revêtement extérieur par du fibrociment fini cèdre, de couleur rouge campagnard;
- remplacer toutes les fenêtres existantes par des fenêtres en aluminium de couleur charbon et en ajouter de nouvelles en façade et sur les autres murs;
- remplacer les portes existantes par des portes en aluminium de couleur charbon;
- ajouter une marquise en aluminium prépeint de couleur charbon au-dessus de l'entrée principale;
- installer un revêtement en déclin de pin naturel au plafond de la marquise ainsi qu'au mur se situant en-dessous de la marquise;
- ajouter une rampe d'accès et des galeries en bois;

- ajouter des encadrements de fenêtres et des planches cornières de couleur charbon en fibrociment;
- ajouter des ornements de pignon et des aisseliers de couleur charbon en bois;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 6-17 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés à l'option 2 des esquisses préparées par les architectes Goulet et Lebel en date du 25 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Marcel Charest et Fils inc. pour la propriété située au 650-654, rue Taché selon l'option 2 des esquisses préparées par les architectes Goulet et Lebel en date du 25 janvier 2017.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-56

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR VIATEUR LAPLANTE CONCERNANT LE 658, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Viateur Laplante pour la propriété située au 658, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à ajouter une fenêtre identique à celles existantes sur le mur sud de l'immeuble entre les deux fenêtres du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 5-17 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Viateur Laplante pour la propriété située au 658, rue Taché sous réserve du respect de la condition suivante :

- la nouvelle fenêtre devra être identique à celles existantes comprenant deux parties coulissantes au bas.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-57

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR MARCO SLIGHT CONCERNANT LE 615, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Marco Slight pour la propriété située au 615, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à remplacer quatre fenêtres existantes sur le mur nord du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution 7-17 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Marco Slight pour la propriété située au 615, rue Taché sous réserve du respect de la condition suivante :

- des encadrements, du même modèle que celui installé aux autres fenêtres déjà remplacées, devront être ajoutés aux quatre nouvelles fenêtres.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-58

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « AUBERGE, MAISON DE TOURISTES ET AUBERGE DE JEUNESSE » DANS LA ZONE RA3.**

---

Consultation publique tenue suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour consulter les personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 299-2017 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin de permettre l'usage « auberge, maison de touristes et auberge de jeunesse » dans la zone RA3.

À la demande de Madame la mairesse suppléante, la greffière explique aux personnes présentes les buts et objectifs visés par l'adoption du projet de règlement numéro 299-2017 de même que les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

2017-02-59

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN DE PERMETTRE L'USAGE « AUBERGE, MAISON DE TOURISTES ET AUBERGE DE JEUNESSE » DANS LA ZONE RA3.**

---

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 février 2017 en regard du premier projet de règlement numéro 299-2017;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 299-2017 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin de permettre l'usage « auberge, maison de touristes et auberge de jeunesse » dans la zone RA3.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-60

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.**

---

Madame Marjolaine Emond, conseillère donne un avis de motion de la présentation à une séance ultérieure du règlement numéro 300-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité.

---

Marjolaine Emond, conseillère

2017-02-61

**MANDAT À LA FIRME LEMIEUX, PARENT, THÉBERGE, AVOCATS POUR PROCÉDER AU RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES.**

---

CONSIDÉRANT la liste des comptes à recevoir en taxes foncières;

CONSIDÉRANT les démarches infructueuses effectuées par le Service de trésorerie pour recouvrer les sommes dues;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Lemieux, Parent, Théberge, avocats datée du 19 janvier 2017 pour le recouvrement de taxes foncières impayées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de mandater la firme d'avocats Lemieux, Parent, Théberge pour procéder au recouvrement de taxes municipales impayées selon leur offre de service du 19 janvier 2017 et de transmettre à Lemieux, Parent, Théberge, avocats les comptes suivants pour lesquels des taxes demeurent impayées depuis 2014 (numéros de matricule 5564 67 1506, 5665 57 4414, 5765 50 8355, 5869 48 1081).

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-62

**MANDAT À MONSIEUR ALFRED PELLETIER, ARCHITECTE POUR PRÉPARER UN DEVIS RELATIF À DES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU BÂTIMENT DE LA VILLE SITUÉ AU 680, RUE HUDON.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de peinture et de réparation du bâtiment de la Ville situé au 680, rue Hudon;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Monsieur Alfred Pelletier, architecte datée du 4 octobre 2016 au montant de 3 449,25 \$ incluant les taxes pour la préparation du devis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat à Monsieur Alfred Pelletier, architecte au montant de 3 449,25 \$ incluant les taxes pour la préparation du devis pour les travaux de réfection du bâtiment sis au 680, rue Hudon, le tout conformément à l'offre de service datée du 4 octobre 2016;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même un règlement d'emprunt à être adopté ultérieurement.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2017-02-63**

**MANDAT À NORDA STELO POUR PRÉPARER DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE DE LA STATION.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de procéder à la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la rue de la Station;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Norda Stelo datée du 6 février 2017 pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la rue de la Station au montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat à Norda Stelo pour la réalisation des plans et devis pour la réfection de la rue de la Station au montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes tel que soumis dans leur offre de service datée du 6 février 2017;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2017-02-64**

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN MONTANT À CAILLOUETTE ET ASSOCIÉS POUR LES TRAVAUX D'IMPLANTATION EN PLOMBERIE DES SOUS-STATIONS DU RÉSEAU CHALEUR À LA BIOMASSE FORESTIÈRE ET DES ÉQUIPEMENTS.**

---

CONSIDÉRANT le règlement numéro 269-2015 décrétant la construction d'un réseau chaleur à la biomasse forestière et autorisant un emprunt de 743 685 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-10-439 de ce conseil octroyant à Groupe Caillouette et associés le contrat pour la réalisation des travaux

d'implantation électrique des sous-stations du réseau chaleur à la biomasse forestière et des équipements pour un montant total de 10 134,35 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT les sommes déjà versées au Groupe Caillouette et associés totalisant un montant de 4 644,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Alexandre Lévesque, ingénieur de Gestion Probject datée du 20 janvier 2017 d'autoriser le versement de 5 490,22 \$ incluant les taxes au Groupe Caillouette et associés;

CONSIDÉRANT cependant la recommandation de Monsieur Jean Langelier, directeur général datée du 30 janvier 2017 d'effectuer une retenue de 10 % sur le montant à payer jusqu'à l'obtention des volumes de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Groupe Caillouette et associés d'un montant de 4 941,19 \$ incluant les taxes et une retenue de 10 %.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2017-02-65**

**OCTROI D'UN CONTRAT À SEBCI INC. POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE.**

CONSIDÉRANT l'estimation des besoins de la Ville pour l'épandage d'abat-poussière réalisée par Monsieur Bernard Tanguay, contremaître au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'offre transmise par Sebcinc. en date du 15 décembre 2016 pour la fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide 30 %;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'octroyer le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière de type chlorure de magnésium liquide 30 % à Sebcinc. pour un montant de 16 708,17 \$ incluant les taxes, soit 42 000 litres à 0,3460 \$ le litre.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2017-02-66**

**ACHAT D'UNE SCÈNE ET SES ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DES LOISIRS.**

CONSIDÉRANT le projet d'achat de scène prévu au programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT la soumission d'Acier Léger Experts pour la fourniture, l'assemblage, l'homologation et le transport de la scène au montant de 9 500 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la soumission du Groupe Sports-Inter pour la fourniture d'un escalier, d'une jupe de scène et les frais de transport au montant de 4 200 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'estimation du coût du projet produite par Madame Jade Lamarre en date du 24 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'article 569, 2<sup>e</sup> paragraphe de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- d'autoriser une dépense totale de 16 000 \$ pour l'achat et l'installation d'une scène et de divers accessoires;
- d'autoriser l'achat de la scène auprès d'Acier Léger Experts au montant de 10 922,63 \$ incluant les taxes;
- d'emprunter au fonds de roulement de la Ville une somme maximale de 16 000 \$ afin de pourvoir au paiement des dépenses autorisées par la présente résolution et de la rembourser sur une période de trois ans.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2017-02-67**

**MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC MADAME SARAH DESCHÊNES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018.**

---

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 mars 2017 de la convention de bail existant entre la Ville de Saint-Pascal et Madame Sarah Deschênes pour des locaux situés au 580-C, rue Côté;

CONSIDÉRANT le souhait de Madame Sarah Deschênes de renouveler le bail pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec Madame Sarah Deschênes fixant le loyer à 4 506,48 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;
- de mandater le maire, Monsieur Régnald Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2017-02-68**

**MANDAT AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC PLASTIQUE BÉRUBÉ 2001 INC. POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017 AU 31 MAI 2018.**

---

CONSIDÉRANT l'échéance le 31 mai 2017 de la convention de bail existant entre la Ville et Plastique Bérubé 2001 inc. pour les propriétés situées au 675 et 680, rue Hudon;

CONSIDÉRANT le souhait de Plastique Bérubé 2001 inc. de renouveler ledit bail pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec Plastique Bérubé 2001 inc. fixant le loyer à 16 497,60 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018 pour les immeubles sis au 675 et 680, rue Hudon;
- de mandater le maire, Monsieur Rénaud Bernier et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de bail.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2017-02-69**

**DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT POUR LE FESTIVAL JEUNESSE 2017.**

---

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel le directeur général est autorisé à engager le personnel étudiant et le personnel surnuméraire requis pour les besoins des services municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes obligeant le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt des rapports d'embauche datés du 18 janvier 2017 relatifs à l'embauche de Mesdames Naomie Bélanger, Laura Lévesque, Alexandra Lévesque, Andréanne Gagné et de Monsieur Marc-Henri Belzile pour occuper des postes étudiants d'animateur au Service des loisirs pour le Festival Jeunesse 2017.

**2017-02-70**

**EMBAUCHE DE MADAME STÉPHANIE LANDRY ET DE MONSIEUR DAVE PELLETIER À TITRE D'ANIMATEUR CONTRACTUEL AU SERVICE DES LOISIRS POUR LE FESTIVAL JEUNESSE 2017.**

---

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Stéphanie Landry et de Monsieur Dave Pelletier d'occuper des postes d'animateur dans le cadre du Festival Jeunesse qui aura lieu du 6 au 10 mars 2017;

CONSIDÉRANT que Madame Landry et Monsieur Pelletier ont complété leurs études universitaires et qu'ils ne peuvent être embauchés comme employés étudiants;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Jade Lamarre, directrice adjointe du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT les projets de contrats de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Stéphanie Landry et de Monsieur Dave Pelletier à titre d'animateur pour les activités du Festival Jeunesse 2017 aux conditions prévues à leur contrat de travail respectif et de

mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits contrats de travail.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-71

**OUVERTURE DES POSTES D'ENTRAÎNEUR DE TENNIS POUR LA SAISON ESTVALE 2017.**

---

CONSIDÉRANT le souhait du Service des loisirs d'offrir aux jeunes la possibilité de s'initier au tennis pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT le souci de la Ville d'offrir un service de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Eric Lemelin, directeur du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'ouverture des postes suivants dans le cadre de l'activité de tennis du Service des loisirs pour la période estivale 2017, soit du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2017 :

- 1 poste d'entraîneur (6-12 ans) à raison de 64 heures pour les deux sessions (avec contrat de travail);
- 1 poste d'entraîneur (13-14 ans) à raison de 40 heures pour les deux sessions (avec contrat de travail);
- 1 poste d'aide-entraîneur étudiant à raison de 64 heures pour les deux sessions.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-72

**DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC POUR LA FÊTE DES BÉNÉVOLES.**

---

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de détenir un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de pouvoir servir des boissons alcooliques à l'occasion de la Fête des bénévoles qui aura lieu le 27 avril 2017 au Centre communautaire Robert-Côté;

CONSIDÉRANT la demande de permis de réunion complétée par Madame Jade Lamarre, directrice adjointe du Service des loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réjean Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le dépôt d'une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour servir des boissons alcooliques au Centre communautaire Robert-Côté dans le cadre de la Fête des bénévoles le 27 avril 2017 et de désigner Madame Jade Lamarre, directrice adjointe du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, ladite demande.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Francine Soucy, mairesse suppléante

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-73

**APPUI AU COMITÉ SAINT-PASCAL, VILLE EN SANTÉ POUR L'OFFRE DE LA FORMATION DAFA.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Pascal de faire bénéficier ses animateurs de camp de jour de la formation DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur);

CONSIDÉRANT le souhait du comité Saint-Pascal, Ville en santé d'organiser ladite formation;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la MRC de Kamouraska par le comité Saint-Pascal, Ville en santé dans le cadre du Fonds de développement du territoire - Volet amélioration des milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit accorder son soutien au projet afin que le comité puisse être admissible à une aide financière de la MRC de Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- appuie le comité Saint-Pascal, Ville en santé dans sa demande d'aide financière auprès de la MRC de Kamouraska dans le cadre du Fonds de développement du territoire - Volet amélioration des milieux de vie;
- nomme Madame Jade Lamarre, directrice adjointe du Service des loisirs, comme personne-ressource pour agir à titre de chargée de projet pour le comité Saint-Pascal, Ville en santé.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-74

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE LA MAISON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 21 novembre 2016 de la Maison de la famille du Kamouraska sollicitant une contribution financière de la part de la Ville;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Saint-Pascal que ses citoyens puissent bénéficier des services offerts par l'organisme sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 3 200 \$ à la Maison de la famille du Kamouraska en 2017.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-75

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE HOCKEY L'IMPÉRIAL DE SAINT-PASCAL INC.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 27 janvier 2017 du Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc. sollicitant une aide financière de la Ville afin de leur permettre de poursuivre leurs activités;

CONSIDÉRANT les avantages pour la Ville qu'une équipe senior puisse jouer à Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Laforest

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une aide financière de 5 000 \$ au Club de hockey l'Impérial de Saint-Pascal inc. pour la saison 2016-2017.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-76

**DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET POUR LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE AU SECONDAIRE.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 3 octobre 2016 de l'École secondaire Chanoine-Beaudet sollicitant l'aide financière de la Ville afin de permettre à une trentaine d'élèves de l'école de participer à la Course au secondaire du Grand défi Pierre Lavoie qui se tiendra du 12 au 14 mai 2017 entre Québec et Montréal;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'encourager la pratique de saines habitudes de vie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 500 \$ à l'École secondaire Chanoine-Beaudet pour la participation d'une trentaine d'étudiants à la course à relais entre Québec et Montréal du Grand défi Pierre Lavoie du 12 au 14 mai 2017.

---

Francine Soucy, mairesse suppléante

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2017-02-77

**APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF.**

---

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé et demande au gouvernement du Québec :
  - de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
    - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
    - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
  - d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;
- achemine copie de la présente résolution à Monsieur Norbert Morin, député de la circonscription de Côte-du-Sud, au ministre des Finances, Monsieur Carlos J. Leitão, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Madame Lucie Charlebois et au premier ministre, Monsieur Philippe Couillard.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

**2017-02-78**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

- Monsieur Jacques Rivard précise que les amas de neige sont très haut aux intersections et empêchent les automobilistes d'avoir une bonne visibilité.
- Monsieur Serge Pelletier demande si toutes les informations se trouvant sur le site Internet en regard du rôle d'évaluation sont conformes et absentes d'erreurs.
- Monsieur Serge Pelletier demande s'il y a déjà eu une analyse quant à la possibilité de ramasser la neige sur le boulevard Hébert, sur la rue Taché et l'avenue Patry.
- Monsieur Daniel Rivard demande qui, de la municipalité ou de la MRC, gère le contrat de déneigement de la route 230.
- Monsieur Clermont Desgagnés demande pourquoi la Ville ne vend pas l'immeuble du 680, rue Hudon à son locataire.

- Monsieur Clermont Desgagnés se plaint des nombreuses lumières de rues qui restent allumées pendant le jour.

2017-02-79

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marjolaine Emond

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 04.

\_\_\_\_\_  
Francine Soucy, mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
Rénald Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière